

TRIBUNE DE GENÈVE



Genève, La Mecque du divorce vite fait, bien fait

| 00:05 Le canton décroche le podium de la séparation officielle. De bonnes raisons à cela.



© Crédit photo | Statistiques impitoyables. Un mariage genevois sur deux capote. Ce sont souvent les femmes qui lancent la procédure. | ©Dazeley

ESTELLE LUCIEN | 18 MARS 2008 | 00H05

En 2006, à Genève, 2605 mariages ont été célébrés et 1310 divorces prononcés. En clair, un couple sur deux capote.

Genève est le deuxième canton (après Neuchâtel) où l'on divorce le plus. C'est que la Cité de Calvin, prospère et émancipée, forme un terreau idéal pour que le divorce y fleurisse aussi facilement que le pissenlit dans les prés.

Un salon de la rupture

Le marché de la rupture matrimoniale est en pleine mutation et expansion. Alors qu'un premier salon du divorce est annoncé le 31 mai à Lausanne, le site genevois www.divorce.ch, cartonne avec 150, visites par jour. Ouvert il y a moins d'un an, ce dernier, pour un forfait de moins de 1000 francs facilite l'accès aux tribunaux romands par la mise en ligne de documents officiels. «Nous avons été surpris par notre succès. Il faut croire que nous répondons à un besoin», témoigne Me Douglas Hornung, un des concepteurs de la formule, dont la version allemande sera opérationnelle après Pâques. Autre explication à l'explosion des statistiques de divortialité, la nouvelle loi qui, depuis 2000, n'oblige plus à invoquer une faute d'une ou l'autre partie pour rompre le mariage.

Le poids judiciaire devrait

encore s'alléger et la durée de la procédure - entre 4 et 6 mois aujourd'hui - se réduire. «La loi prévoit encore un délai obligatoire de deux mois de réflexion lors d'un divorce par consentement mutuel, mais il devrait être prochainement supprimé», note l'avocate Paula Pozzi, de Divorce-service -se séparer autrement. Ouverte en juin 2006, cette société basée en Vieille-ville propose un service «clé-en-mains» pour un divorce facilité, comprenant des entretiens et la rédaction de documents sur la base d'un forfait allant de 1200 à 1700 francs. C'est environ deux fois moins coûteux qu'une procédure traditionnelle. Moins cher, plus rapide, le divorce à Genève peut encore compter sur des atouts économique-sociologiques, facilitateurs de cette flambée de séparations.

La faute au plein-emploi?

«On divorce plus facilement quand la conjoncture est bonne», explique le professeur Guy Bodenmann, directeur de l'Institut de recherche et de conseils dans le domaine de la famille, à Fribourg, et auteur de: Le Dépistage du divorce (St. Maurice: St. Augustin, 2004). Le chômage baisse, le divorce augmente. La corrélation est probante

si l'on compare la Suisse avec ses voisins allemand et français qui ne connaissent pas une croissance aussi élevée. «C'est pourquoi nous avons un taux de divorce 10% supérieur à ces pays», souligne Guy Bodenmann.

L'évolution des mentalités a aussi sa part de responsabilité. Les préceptes moraux, véhiculés notamment par l'Eglise, sont moins vivaces qu'hier, moins influents en ville qu'en campagne. A l'inverse d'un village, où la pression sociale est forte, la cité permet l'anonymat, garantissant plus de libertés personnelles. «Le divorce est plus difficile en situation patrimoniale, ce qui est rarement le cas en ville où la majorité de la population est locataire», selon Philippe Lechenne, directeur de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales à Genève.

Emancipation féminine

«Le marché des personnes disponibles est aussi plus prospère en zone urbaine», souligne le professeur Bodenmann. La remarque s'adresse plus particulièrement aux hommes. Moins enclin à la vie en solo, l'homme se séparera le plus souvent s'il a en vue une autre compagne ou la possibilité d'en trouver une. Les Genevoises sont aussi plus émancipées. «La grande nouveauté c'est qu'aujourd'hui, il n'est pas rare que la femme gagne plus que l'homme», relève d'ailleurs Philippe Lechenne. Or, les femmes, dans la majorité des cas, sont à l'origine de la demande de divorce. «Elles font montre de plus d'honnêteté par rapport à la situation», de l'avis de Guy Bodenmann. Le premier pas vers la séparation sera d'autant plus aisément franchi si l'épouse peut assurer son indépendance financière.

Les déclencheurs

Pour autant, «personne ne divorce parce que c'est facile», prévient le professeur. A l'inverse des contextes judiciaires économiques et sociaux, les causes et les déclencheurs de la casse du couple n'évoluent guère. «On peut être riche, beau, intelligent, l'habitude finit toujours par peser», relève Guy Bodenmann. Le couple, c'est comme une plante. Elle peut être la plus belle du monde, si on s'en occupe mal, elle ne va pas survivre. «Aujourd'hui, l'attente par rapport au couple est grande, même démesurée. On s'expose donc à des déceptions», observe encore Philippe Lechenne. L'usure, l'habitude, la routine, le poids du quotidien, sans oublier l'adultère, minent la vie à deux. Sans compter que celui qui divorce une fois, risque de divorcer une autre (ou plusieurs) fois.

Le divorce en chiffres

- En 1970, en Suisse, 12,5% des couples divorçaient, contre 51,7% en 2006.
- Genève compte plus de 3,23 divorces pour 1000 habitants, alors que la moyenne suisse est de 2,8‰. Après Neuchâtel (3,79‰), Genève est le deuxième canton où l'on divorce le plus. On y compte 14 273 hommes divorcés, contre 23 274 femmes.
- Dans 10% des cas, le divorce intervient entre la 1^e et la 4^e année de mariage et dans 35% des cas entre la 5^e et 9^e année de mariage.
- Près de 46% des couples divorcés ont des enfants.

*Source: Office cantonal de la statistique et Office fédéral de la statistique, pour l'année 2006.

Tribune de Genève © Edipresse Publications SA

TRIBUNE DE GENÈVE